

Fermeture exceptionnelle de La Poste ce samedi 21 mars

La priorité de La Poste est la protection de la santé des postières et des postiers. Elle adapte en conséquence ses organisations pour maintenir les services essentiels à la population et contribuer à l'effort de la Nation.

Ainsi, prenant en considération la réduction de ses effectifs compte tenu des mesures de confinement, La Poste a décidé de fermer exceptionnellement ce samedi 21 mars ses bureaux de poste et ses services de tri, de distribution du courrier et du colis.

Au-delà de cette mesure, La Poste adapte en permanence ses organisations de travail, en concertation avec les médecins du travail et les représentants du personnel. Par exemple, pour réduire la densité sur ses sites opérationnels et dans les bureaux de Poste et accroître encore la distanciation sociale. Afin d'étaler l'activité et d'augmenter les distances entre collègues, des horaires de prise de services décalés et des organisations par roulement sont établis. Pour les facteurs qui sont en tournées, ils pourront se laver régulièrement les mains non seulement dans les sites postaux mais aussi dans les stations-services et chez les buralistes avec lesquels des accords ont été passés.

En outre, afin de mieux sécuriser les conditions d'exercice des missions des postiers, sont priorisés les services à la personne, en particulier à destination des plus fragiles, les flux de colis ainsi que les services essentiels rendus en bureaux de poste.

Dans le cadre de ses missions de service public, La Poste adaptera en permanence le niveau de service et son organisation à la protection de la santé des postiers.

Les nouvelles organisations feront l'objet d'une information spécifique aux postiers et à l'ensemble de la population.